

FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT (FdD)

Exposé de position du mouvement syndical

Avril 2015

Lien permanent : <http://www.ituc-csi.org/fpd3-point-de-vue-syndical>

Contents

1.	Les origines du Financement du développement (FdD) et les défis modernes du développement.....	3
1.1.	<i>Le début du Financement du développement.....</i>	3
1.2.	<i>Le financement du développement lors de la discussion sur l'après-2015.....</i>	4
1.3.	<i>L'inégalité est désormais le principal obstacle au développement dans le monde actuel.....</i>	6
1.4.	<i>Le système mondial économique, commercial et financier doit être remis en état.....</i>	7
1.5.	<i>Évolution du programme de développement.....</i>	8
2.	Un modèle de développement durable.....	10
2.1.	<i>Modèle de développement alternatif axé sur le travail décent et la réforme systémique.....</i>	10
2.2.	<i>Renforcer et soutenir le rôle de l'État et sa démocratie dans le développement.....</i>	11
3.	Les éléments ont-ils changé depuis Monterrey ?.....	12
3.1.	<i>La mobilisation des ressources domestiques, l'inégalité et le secteur publique.....</i>	12
3.2.	<i>Les investissements directs étrangers, le financement privé international, la responsabilité des entreprises et le travail décent.....</i>	14
3.3.	<i>Fournir une coopération au développement efficace et novatrice.....</i>	16
3.4.	<i>Commerce, croissance et économie moderne.....</i>	17
3.5.	<i>Technologie et innovation pour le développement durable.....</i>	18
3.6.	<i>Dette externe.....</i>	18
3.7.	<i>Un système global de justice sociale pour tous.....</i>	19

1. Les origines du Financement du développement (FdD) et les défis modernes du développement

1.1. *Le début du Financement du développement*

Le Consensus de Monterrey¹, adopté en mars 2002 par la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey, au Mexique, a préparé le terrain pour le programme de financement du développement (FD) tel que nous le connaissons aujourd'hui et reste l'un des principaux points de référence pour la prise de décision en matière de politique internationale concernant les différentes formes de financement et de coopération pour le développement. L'importance du processus de FD repose sur son centre institutionnel, aux Nations Unies, où les pays en développement peuvent influencer les accords intergouvernementaux.

Le Consensus de Monterrey avait identifié six piliers du financement du développement, qui constituent encore aujourd'hui la pierre angulaire du FD:

1. La mobilisation de ressources financières nationales au service du développement.
2. La mobilisation de ressources internationales au service du développement: investissements étrangers directs et autres apports de fonds privés.
3. Le commerce international en tant que moteur de croissance et de développement.
4. Le renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement.
5. La dette extérieure.
6. Les réponses aux problèmes systémiques: renforcer la cohérence et la pertinence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux en soutien au développement.

En 2008, Doha a accueilli la Conférence d'examen de Doha (deuxième conférence de haut niveau sur le financement du développement). La conférence a mobilisé de nombreux acteurs de la société civile, au nombre desquels le mouvement syndical a joué un rôle actif en matière de coordination générale.

¹ United Nations (2002), "Monterrey Consensus on Financing for Development": <http://www.un.org/esa/ffd/monterrey/MonterreyConsensus.pdf>

La Déclaration de Doha sur le financement du développement² a réitéré les engagements souscrits dans le cadre du processus de Monterrey mais a aussi réussi à centrer l'attention, en plus des six piliers de départ, sur des sources de financement du développement novatrices comme la taxe sur les transactions financières. La déclaration a également préparé le terrain pour une conférence de suivi de haut niveau qui se tiendra en juillet 2015 à Addis-Abeba, en Éthiopie.³

1.2. Le financement du développement lors de la discussion sur l'après-2015

Le programme de FD est un important point de référence pour les discussions sur le financement du développement et ouvre un espace unique permettant aux gouvernements et, en particulier, aux gouvernements du Sud, de débattre d'enjeux systémiques tels que l'architecture commerciale et financière. Ce type de questions relatives à l'économie mondiale ne figurait pas dans les OMD, ni dans le cadre proposé pour les ODD (voir objectif 17).⁴ **Ces enjeux systémiques sont au centre de la discussion sur le financement du développement.**

Dans sa composition, sa méthodologie et ses résultats, le processus de FD est très différent de celui des ODD pour l'après-2015. Le FD fait intervenir des ministres des Finances qui se mettent d'accord sur un **ensemble de politiques et de résultats** à transmettre aux diverses organisations politiques internationales spécialisées. Les ODD, qui font quant à eux appel aux ministres du Développement/des Affaires étrangères, cherchent à définir une série d'objectifs et une liste «d'indicateurs mesurables», et non un ensemble de politiques (ce qui peut se mesurer n'est pas nécessairement ce qu'on peut/doit faire).

L'approche des ODD peut en outre aboutir à une compartimentation sectorielle des différents objectifs (santé, éducation, eau...) auxquels se rapportent les mécanismes financiers (fonds verticaux) déterminés par les donateurs (secteur privé), ce qui ajoute des contraintes supplémentaires à la fragmentation déjà existante du financement du développement. Ainsi, les deux processus visent des objectifs politiques distincts, qu'il convient de préserver, en raison de leur caractère complémentaire.

² United Nations (2008), "Doha Declaration for Financing for Development": http://www.un.org/esa/ffd/doha/documents/Doha_Declaration_FFD.pdf

³ United Nations (2015), Third International Conference on Financing for Development: <http://www.un.org/esa/ffd/overview/third-conference-ffd.html>

⁴ United Nations (2015), "Open Working Group proposal for Sustainable Development Goals": <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgsproposal>

Cependant, divers acteurs importants, pour la plupart des pays donateurs, proposent actuellement de combiner les processus de FD et des ODD. Le succès du cadre du développement durable pour l'après-2015 dépendra, dans une grande mesure, de la réalisation des objectifs et donc de la disponibilité de ressources financières aux échelons national, régional et international. D'où la pertinence particulière de la Troisième conférence internationale sur le financement du développement.

Se pose alors non seulement la question de l'impact des résultats de la conférence d'Addis-Abeba sur le processus global en matière de FD, à quelques mois seulement du sommet de l'après-2015 lors de l'Assemblée générale de 2015, mais aussi la question du/des mécanisme(s) de suivi ou de la structure de la gouvernance du cadre de développement pour l'après-2015. Il apparaît clairement que, bien que les programmes diffèrent, un échec de la conférence d'Addis-Abeba aurait un retentissement considérable sur la réussite de la discussion autour des ODD.

Depuis Monterrey, le FD a donné aux gouvernements, en particulier ceux du Sud, la possibilité unique de présenter les enjeux systémiques liés aux programmes de développement mondiaux. Bien qu'il n'ait pas tenu toutes ses promesses (il a toutefois mis en place le processus de l'efficacité de l'aide), il demeure le seul espace d'échanges légitime des Nations Unies susceptible d'aborder ces questions. La discussion sur le Partenariat mondial menée dans le cadre des ODD ne cherche visiblement pas à définir ces politiques ni à créer le lieu propice pour le faire.

Le mouvement syndical devrait nécessairement s'engager dans le processus de FD officiel et activement s'investir dans les efforts de la société civile au cours des prochains mois. Les enjeux à l'ordre du jour sont trop importants pour être ignorés, en dépit des efforts concertés de certains gouvernements et institutions qui cherchent à limiter la portée ou la force des accords conclus dans le cadre de ce processus.

1.3. *L'inégalité est désormais le principal obstacle au développement dans le monde actuel*⁵

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont pu mobiliser la communauté internationale autour de buts et d'objectifs acceptés sans vraiment prendre en considération le cadre politique nécessaire pour remédier aux causes structurelles de la pauvreté. Entre le début des années 1990 et le milieu des années 2000, l'économie a connu une croissance considérable, en particulier dans les pays émergents et en développement, mais les effets positifs de cette période expansionniste n'ont pas été répartis de manière égale.

Globalement, la tendance la plus marquante de cette époque fut **la hausse sans précédent des inégalités de revenu** : à l'heure actuelle, 1% de la population mondiale possède 40% des actifs mondiaux, alors que la moitié la plus pauvre de la population mondiale possède seulement 1% de la richesse mondiale⁶.

L'inégalité des revenus est un facteur qui émule d'autres inégalités, comme l'accès à l'éducation, l'égalité des chances et l'égalité entre les hommes et les femmes. Toutefois, nous reconnaissons que **les politiques mondiales doivent traiter toutes les dimensions structurelles de l'inégalité**. L'inégalité des salaires explique en grande partie cette inégalité de revenu et il est frappant de constater qu'entre 1990 et 2008 la répartition des revenus s'opérait loin du monde du travail, malgré une hausse des taux d'emploi à l'échelle mondiale. En revanche, **la part de bénéfices du revenu national a augmenté** pratiquement partout.

La situation au cours des 20 dernières années indique qu'une forte inégalité limite l'efficacité de la croissance pour réduire la pauvreté, et qu'une hausse de l'inégalité fait augmenter la pauvreté⁷.

⁵ International Trade Union Confederation - ITUC (2012), "A new distribution of income and power": http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/inequalities_consultation_paper_ituc.pdf

⁶ UNRISD (2012), "Inequalities in the Post-2015 Agenda": <http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/search/F7619CAD1B60C5D3C1257A8C0035A481?OpenDocument>

⁷ Fosu, Augustin Kwasi (2011) "Growth, Inequality, and Poverty Reduction in Developing Countries: Recent Global Evidence" WIDER Working Paper (2011/01), Helsinki:

Par ailleurs, un niveau élevé d'inégalité tend à obliger une grande partie de la population à occuper des emplois faiblement rémunérés, à limiter la demande intérieure et à faire obstacle aux changements structurels⁸. En fait, la croissance économique ne réduit pas les inégalités si elle n'est pas accompagnée des politiques de redistribution.

En dehors du domaine économique, une importante inégalité favorise le clivage de la société, qui va de pair avec la hausse du taux de criminalité, la réduction de l'espérance de vie, les tensions sociales, les problèmes de malnutrition et le risque accru d'interruption de la scolarité des enfants pour travailler. Il est tout aussi inquiétant de constater que l'inégalité a tendance à emprisonner les jeunes générations dans la pauvreté, la mobilité sociale étant limitée.

En outre, à partir du contrôle des actifs nationaux et mondiaux, l'1% plus riche peut non seulement tirer davantage de richesses, mais aussi le pouvoir, en influençant le processus électoral, et à travers cette puissance accrue, une plus grande capacité d'influencer les budgets nationaux et le système d'imposition national et international sur leur propre nom.

1.4. Le système mondial économique, commercial et financier doit être remis en état

En dépit des multiples engagements qui ont été pris dans le passé pour réformer efficacement le système de gouvernance mondial et pour encourager le développement, les changements restent secondaires et trop axés sur le court terme. De toute évidence, non seulement les politiques individuelles n'apportent pas de solutions, mais en outre un échec systémique entraîne la planète loin du développement durable économique, social et environnemental. Le fonctionnement mondial économique, commercial et financier agit contre le développement.

La corruption et la fuite des capitaux, imputables à une mauvaise évaluation des prix, aux prix de transfert et à la fraude fiscale se chiffrent chaque année en milliers de milliards de dollars de pertes au détriment du développement. Mais ce n'est pas tout: les pays en développement perdent en moyenne deux dollars pour chaque dollar gagné.

http://www.wider.unu.edu/publications/working-papers/2011/en_GB/wp2011-001/

⁸ ITUC, op. cit.

La perte la plus importante est due aux flux financiers illégaux (634 milliards USD en 2011), la deuxième aux bénéfices prélevés par les investisseurs étrangers (486 milliards USD en 2012), la troisième aux prêts accordés par les pays en développement aux pays riches (276 milliards USD en 2012), la quatrième au paiement des intérêts sur la dette extérieure (188 milliards USD en 2012)⁹.

Malgré les efforts politiques et financiers déployés dans le passé et les engagements potentiels à l'égard du nouveau cadre de développement durable, il faut absolument combattre l'injustice endémique des systèmes actuels et l'échec systémique, non seulement en instaurant une cohérence politique, mais plus fondamentalement en restructurant la gouvernance institutionnelle internationale aux niveaux financier, commercial et économique, comme le suggère la Commission d'experts des Nations Unies au sujet des réformes du système monétaire et financier international¹⁰.

1.5. *Évolution du programme de développement*

Ces dernières années, l'importance exagérée accordée au **potentiel du secteur privé pour favoriser le développement** a atteint des niveaux inédits. Le secteur privé peut certainement contribuer au développement, notamment en fournissant des emplois décents dans l'économie formelle.

Cependant, les discussions politiques actuelles sur le « secteur privé au service du développement » reposent en grande partie sur des hypothèses idéologiques au sujet des incontestables avantages du libre marché, de la déréglementation et d'un environnement favorable au commerce. Cette idéologie a toutefois tendance à ne pas prendre en considération les multiples évaluations et initiatives politiques qui mettent en évidence le rôle essentiel que joue l'État dans le développement, ainsi que la nécessité de définir le développement axé sur le marché à partir de politiques basées sur les droits, en particulier les droits humains, le travail décent, les droits des femmes et l'impact sur l'environnement afin de garantir la durabilité et lutter contre les inégalités.¹¹

⁹ Eurodad (2014), "The State of Finance for Developing Countries, 2014":

<http://www.eurodad.org/files/pdf/5492c1109c4c6.pdf>

¹⁰ The Commission of Experts of the President of the UN General Assembly on Reforms of the International Monetary and Financial System: http://www.un.org/ga/president/63/commission/financial_commission.shtml

¹¹ Voir RSCD/CSI et Eurodad (2015) "Business Accountability FOR Development", soutenu par le CPDE: <http://www.ituc-csi.org/business-accountability-for-development?lang=en>

L'Aide publique au développement (APD) traverse une période difficile depuis la dernière décennie. Non seulement l'APD ne s'est élevée, en termes relatifs, qu'à 0,3% du produit intérieur total des pays donateurs, **au lieu des 0,7% promis**, mais elle a par ailleurs été remise en cause, aussi bien en ce qui concerne son contenu que sa destination.

Les pays donateurs ont essayé de **redéfinir l'APD** (OCDE/CAD), en l'élargissant aux dépenses intérieures des donateurs allouées par exemple au maintien de la paix, aux réfugié(e)s, aux étudiant(e)s ou à la migration, et en cherchant à associer l'APD à d'autres flux financiers. De plus, l'apparition de la différenciation du soutien de l'APD entre les pays à revenu moyen et les pays moins avancés a remis en question sa prévisibilité et l'objectif d'élimination de la pauvreté.

À cet égard, nous encourageons le développement de paramètres plus réalistes pour mesurer la performance et le développement des pays, étant donné les asymétries internes et la persistance des inégalités dans la plupart des pays émergents.

L'émergence du secteur privé en tant qu'acteur du développement a également transformé l'environnement de l'APD. Les pays donateurs ont élaboré des **programmes de soutien basés sur l'APD pour assister leurs acteurs nationaux du secteur privé** sur les marchés des pays en développement en présentant les partenariats public-privé comme le meilleur dispositif institutionnel possible, malgré le manque de preuve sur leur valeur ajoutée pour le développement¹².

Au contraire, il apparaît fréquemment que le secteur commercial est à la fois le principal instigateur et le bénéficiaire de ces modes de développement injustes et impossibles à maintenir à long terme. Les approches de type «commerce au service du développement» peuvent également représenter **un nouvel obstacle pour les promesses d'aide**.

L'apparition des fondations privées est tout aussi discutable. En effet, le secteur de l'entreprise risque de prendre le contrôle d'importantes parties des programmes d'aide au développement, et l'influence politique accrue exercée par des groupes de réflexion et des agences de consultants (financés par le privé) risque de renforcer l'intérêt des entreprises mondiales.

¹² Ministry of Foreign Affairs, The Netherlands (2013), "IOB Study - Public-Private Partnership in developing countries": <http://www.government.nl/documents-and-publications/reports/2013/06/13/iob-study-public-private-partnerships-in-developing-countries.html>

De nouvelles menaces à l'encontre de l'appropriation démocratique des pays ont vu le jour, comme le montrent divers « **partenariats** » **économiques et de développement mal conçus et dirigés unilatéralement**. Des accords de libre-échange sont imposés aux pays en développement; des fonds internationaux verticaux ont tendance à compartimenter et souvent à privatiser des domaines essentiels liés aux biens et services publics; la promotion des partenariats « à plusieurs partenaires » impose l'intervention de partenaires privés et affaiblit le rôle et la responsabilisation des États.

2. Un modèle de développement durable

2.1. *Modèle de développement alternatif axé sur le travail décent et la réforme systémique*

Les syndicats affirment que les objectifs de développement à atteindre doivent porter en particulier sur le partage de la prospérité, associée à des emplois et des moyens de subsistance décents pour tous, en adoptant des approches fondées sur les droits humains, qui respectent les principes et les conventions internationalement approuvés. La nouvelle dynamique de relance de l'économie mondiale doit adopter un paradigme alternatif qui promeut une juste répartition des richesses créées et des ressources générées dans l'économie, et lutte contre l'inégalité croissante en utilisant le travail décent comme mécanisme générateur d'emplois, de protection sociale, de dialogue social et de droits au travail.

Nous maintenons notre appel à l'intégration pleine et universelle des normes fondamentales du travail et le travail décent dans les accords de développement qui impliquent l'investissement privé, et dans tous les accords commerciaux et de financement. Ceux-ci doivent également inclure des mécanismes de suivi avec des dispositions exécutoires. Si tous les acteurs de développement jouent par les mêmes règles universelles, différents aspects du développement peuvent cesser de travailler les uns contre les autres, ce qui permettra d'améliorer grandement l'efficacité du développement.

L'agenda mondial du développement et de la coopération internationale pour le développement devraient être fondé sur des « responsabilités communes mais différenciées » et devrait non seulement prendre en main les ressources financières et les transferts de technologie, mais aussi la réforme structurelle des systèmes financiers et commerciaux internationaux.

Les conclusions de la Commission d'experts sur les réformes du système monétaire et financier international de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2009 (*Commission Stiglitz*)¹³ doivent être prioritaires dans les discussions sur le financement du développement. Il est indispensable de remédier aux nombreux problèmes engendrés par la crise, ainsi qu'aux défaillances structurelles systémiques pour que le développement durable puisse prendre forme. Sans changement systémique, le développement ne pourra être durable.

2.2. Renforcer et soutenir le rôle de l'État et sa démocratie dans le développement

Il est essentiel de créer de l'espace politique et de valoriser l'appropriation démocratique des pays en développement pour faire contrepoids face aux actuels flux mondiaux en termes de commerce, de finance et d'investissement, et d'entreprendre lorsque nécessaire des actions contra-cycliques. Il faut soutenir les États démocratiques dans leur rôle de développement et les considérer comme des partenaires légitimes et responsables qui agissent pour l'innovation et la création d'emplois décents au moyen de politiques de marché du travail et de l'emploi appropriées, réalisent des investissements, garantissent des politiques de redistribution efficaces et, ainsi, renforcent la croissance inclusive.

Les relations de coopération au développement doivent reposer sur les stratégies nationales de développement durable appliquées dans les systèmes choisis par les pays. Les institutions et les mécanismes participatifs efficaces tels que le dialogue social sont absolument indispensables à la notion d'appropriation démocratique des pays et pour maintenir les efforts réalisés au niveau du développement.

La centralité de l'État pour garantir les droits humains essentiels au développement doit également être reconnue. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a déclaré que les droits humains ne peuvent être laissés au marché. Alors que les États ne sont pas obligés d'être le seul fournisseur ils doivent « garantir la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et l'adaptabilité des services essentiels, y compris leur alimentation, en particulier aux pauvres, vulnérables et marginalisés ».¹⁴

¹³ Nations unies (2009), Commission d'experts sur les réformes du système monétaire et financier international. Recommandations, 19 mars 2009 : <http://www.un.org/ga/president/63/letters/recommendationExperts200309.pdf>

¹⁴ Kelsey, Jane (2008), *Serving Whose Interests? The Political Economy of Trade in Services Agreements*, Routledge-Cavendish 2008, p. 130.

La fourniture de bénéfices n'assurera pas des résultats de santé ou d'éducation universels. Le marché ne fournit tout simplement pas de services à ceux qui ne peuvent pas les payer.

En outre, des services publics universels sont un outil important pour surmonter les inégalités et promouvoir le développement. Les services publics sont intrinsèquement progressifs et lorsque la valeur des services publics aux personnes est calculée, le 20% plus pauvre reçoit l'équivalent d'une augmentation de 76% du revenu disponible.¹⁵ Ceci est dû en grande partie au fait que les services publics universels sont bien ciblés et par sa conception attendent les plus nécessiteux. Ils fournissent également un précieux capital social sous la forme de la santé et de l'éducation qui bénéficient à la fois le bénéficiaire et l'économie.

3. Les éléments ont-ils changé depuis Monterrey ?

3.1. *La mobilisation des ressources domestiques, l'inégalité et le secteur publique*

La **prestation universelle des services publics** est une pierre angulaire du développement. Les gouvernements devraient protéger le droit des citoyens à des services publics universels et abordables et d'investir dans les capacités du secteur public. Ceci n'est possible qu'avec un grand degré de l'offre publique. Il y a des preuves substantielles que lorsque les services essentiels au développement tels que l'eau, la santé, les déchets et l'éducation sont fournis par le secteur privé, ils sont à la fois moins efficaces et moins équitables.

Les partenariats public-privé (PPP) dans ces secteurs se sont révélés d'être des ressources instables pour les investissements de développement durable de qualité et à négliger les impacts sur les zones critiques, y compris l'emploi, les impôts et l'environnement.

Historiquement dans le développement des sociétés, des services publics comme la santé, l'éducation, le logement et le transport, et d'autres ont fonctionné comme des outils importants non seulement pour la distribution de revenus indirects, mais aussi pour éviter de perpétuer les inégalités actuelles à l'avenir.

¹⁵ Hall, David (2014), "Why we need public spending. A report for EPSU and PSI", Public Services International Research Unit, p. 39: <http://www.psiu.org/reports/why-we-need-public-spending-2014-edition>

La réforme budgétaire et la justice fiscale sont des éléments-clés de la mobilisation des ressources nationales. Les gouvernements devraient chercher à mettre en place ou à renforcer les **régimes d'imposition progressifs** qui imposent plus fortement les plus-values et les personnes aisées, et réduisent l'impôt des familles à faible revenu et des personnes pauvres. Il est nécessaire d'améliorer et de revoir à la hausse l'ambition de la coopération intergouvernementale afin de **lutter contre la fraude fiscale, les paradis fiscaux et les pratiques telles que la corruption, la mauvaise évaluation des prix et les prix de transfert** auxquelles recourent les entreprises multinationales. Le Plan d'action de l'OCDE et du G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) est une mesure positive mais elle doit être accompagnée d'un processus beaucoup plus inclusif pour les pays en développement.

Plus précisément sur la **planification fiscale des entreprises**, le cadre de rapports pays par pays sur les impôts pour les entreprises multinationales (EMN), comme convenu par le G20, devrait être rendu public. La confidentialité des entreprises ne doit jamais être utilisée comme un bouclier pour l'évasion fiscale. Les règles en matière de transfert de tarification exigent une refonte complète. Là où il est nécessaire de considérer les entreprises comme des entités séparées, fonctionnant véritablement à bout de bras le fardeau de la preuve, devrait être sur la société de le démontrer. Pas l'inverse.

En ce qui concerne l'élimination des **paradis fiscaux**, les pays devraient répondre efficacement le Forum mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange d'informations à des fins fiscales, y compris les dix éléments essentiels de réglementation concernant la disponibilité, l'accès et l'échange d'informations.

Il faudrait renforcer la Commission d'experts des Nations Unies sur les impôts pour la transformer en organisme intergouvernemental capable de traiter efficacement ces questions litigieuses et complexes, d'élargir et de consolider les mesures initiales telles que le Plan d'action de l'OCDE (BEPS) et d'autres politiques et pratiques souhaitables.

Des mesures efficaces doivent être adoptées pour récupérer ces ressources perdues, et ils devraient, à leur tour, être **canalisés vers des investissements sensibles avec les ODD**, y compris les objectifs de travail décent, en soutenant les programmes nationaux pour le travail décent et les socles de protection sociale.

La transition vers l'économie formelle contribuera largement à stabiliser les revenus et l'imposition (répartition), si elle repose sur une mise en œuvre cohérente de l'agenda du travail décent basé sur les droits, en investissant dans la création d'emplois décents et productifs, une protection sociale suffisante et des politiques actives de marché du travail, comme le salaire minimum.

La lutte pour la **formalisation des travailleurs**, parmi lesquels, les travailleurs domestiques et agricoles, devraient fournir non seulement la transition vers la formalité des activités de subsistance mais aussi l'inspection des organismes gouvernementaux aux entreprises juridiques qui bafouent les droits de leurs travailleurs.

Le salaire minimum et d'autres mesures budgétaires du marché du travail appropriées et justes permettraient de lutter contre la proportion décroissante du travail dans le revenu national, et contre la hausse des inégalités¹⁶ et l'émergence de la pauvreté qui en résultent. Il faut accorder une attention particulière à l'écart salarial entre hommes et femmes qui aggrave la vulnérabilité et la pauvreté des femmes et des filles.

3.2. Les investissements directs étrangers, le financement privé international, la responsabilité des entreprises et le travail décent

Les institutions financières privées, y compris les banques (groupes bancaires locaux et mondiaux), les investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance, fonds de pension, fonds souverains), les gestionnaires d'actifs, les fonds de capital privé et d'autres intermédiaires financiers **devraient rendre des comptes** et assurer la transparence tout au long de la chaîne d'investissement. Ils devraient intégrer des critères environnementaux, **sociaux et de gouvernance reconnus internationalement dans leur politique d'investissement**.

Des arrangements équitables et transparents de partage des risques et de récompense devraient être assurés, à chaque fois que des fonds publics sont utilisés pour mobiliser des financements privés. Le soutien public au développement de financement privé – y compris les garanties publiques et les prises de participation publique dans des coentreprises – devraient stimuler les investissements durables démonstrativement, en mettant l'accent sur

¹⁶ Voir OIT - Rapport Mondial sur les Salaires : <http://www.ilo.org/global/research/global-reports/global-wage-report/lang--fr/index.htm>

les stratégies de travail décent, économie à faible émission en carbone et l'infrastructure. Les administrations publiques doivent renforcer ou conserver la ressource nécessaire à l'interne et de l'expertise dans la gestion des finances publiques.

L'inclusion financière et les stratégies de protection des consommateurs financiers devraient être mises en œuvre, en aidant l'autonomisation des communautés locales et le développement de l'accès aux services financiers abordables. Le coût de transaction des **remises des travailleurs migrants** devrait être minimisé.

La création d'emplois au moyen de **l'investissement privé et de l'investissement direct à l'étranger doit respecter toutes les dimensions du programme de travail décent**, qui se renforcent mutuellement et se consolident grâce aux institutions de gouvernance du marché du travail que sont le dialogue social, l'inspection du travail et les politiques en faveur de l'emploi.

Un environnement propice au commerce va de pair avec un respect total des droits des travailleurs/euses, le dialogue social, la protection sociale et les investissements dans l'éducation et les ressources humaines, tout en s'éloignant des effets pernicioeux qui résultent de la mise en application du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale.¹⁷

Il convient de renforcer la coopération internationale pour éviter une **concurrence fiscale** mutuellement destructrice entre les pays, notamment en inversant la tendance des privilèges fiscaux accordés aux investisseurs étrangers (incitations fiscales et exonérations fiscales, zones franches d'exportation, régimes du «patent box», etc.), pour viser un seuil minimum et une assiette consolidée de l'impôt sur les sociétés, et pour veiller à ce que les multinationales soient tenues de rendre des comptes pays par pays.

Des investissements réalisés dans un souci de rentabilité au travers de PPP ou d'autres dispositifs sont apparus comme des ressources instables pour les investissements de développement durable de qualité; de plus, ce type d'investissement tend à ne pas tenir compte des répercussions sur des domaines fondamentaux tels que les emplois, les impôts et l'environnement.

¹⁷ Voir Banque mondiale (2015), « Doing Business 2015 : Au-delà de l'efficience » : <http://francais.doingbusiness.org/reports/global-reports/doing-business-2015>

Les gouvernements devraient protéger le droit des citoyens de bénéficier de **services publics universels et abordables**, investir dans les capacités du secteur public et **garantir un juste partage des risques et des avantages** dès lors que de l'argent public est utilisé pour obtenir des financements privés (à long terme).

Il y a une fausse idée que les remises peuvent en quelque sorte être considérées comme une forme de financer les budgets nationaux. Ceci n'est pas une stratégie viable de financement des gouvernements. Si bien il est bon de réduire les frais pour les transferts des migrants, ceci ne sera pas à résoudre le problème de base de déficits budgétaires. Par conséquent, ce débat devrait être limité à la réduction des coûts de transaction pour les travailleurs migrants.

3.3. Fournir une coopération au développement efficace et novatrice

Les donateurs devraient respecter ses engagements de longue date d'allouer 0,7% du RNB à l'AOD et le soutien de 0,15 au 0,2% pour les PMA, lié à des engagements obligatoires. De même, les progrès sur les engagements de l'efficacité de l'aide doit être priorisé. Par exemple, les donateurs doivent délier totalement l'aide directe et indirecte, y compris les nouveaux régimes *business-for-development*, qui essentiellement subventionnent le secteur privé des pays donateurs.

Les **cadres d'efficacité de l'aide** devraient être mis en œuvre au moyen du **cadre légitime des Nations Unies** pour permettre à tous les partenaires du développement, notamment les organisations de la société civile et les syndicats, d'agir sur un pied d'égalité et dans le respect du principe des responsabilités communes mais différenciées.

L'APD doit **privilégier la réduction de la pauvreté, être déliée, et s'intéresser aux domaines essentiels du développement durable** tels que les droits humains, l'égalité de genre, la bonne gouvernance, le travail décent, qui englobe la protection sociale, la protection de l'environnement et la démocratie. Suite à cela, tous les instruments d'aide et de financement des institutions financières internationales devraient contenir mécanismes exécutoires pour assurer le respect des conventions pertinentes du BIT relatives aux travailleurs des différents secteurs.

Les cadres de politique publique **devraient lutter contre les risques liés aux nouvelles modalités de** l'aide, telles que les prêts et les combinaisons de partenariats public-privé, pour veiller à la protection des intérêts du public et du rôle de l'État dans le développement et garantir le respect des critères d'efficacité du développement durable.

Un **contrôle efficace sur l'évasion fiscale transnationale**, les paradis fiscaux et financiers devrait être la règle, afin de garantir des fonds pour les politiques publiques et de développement, ainsi que pour les services publics.

La réglementation efficace du système financier et la mise en place d'une taxe mondiale sur les transactions financières (TTF), comme le préconise, entre autres, la Commission d'experts de l'Assemblée générale des Nations unies, sont des conditions préalables pour renforcer l'incidence de la finance publique internationale sur le développement durable.

3.4. Commerce, croissance et économie moderne

Les politiques commerciales doivent être en parfaite adéquation avec les **Objectifs de développement convenus au niveau international**, avec les objectifs de travail décent et les normes de travail de l'OIT.

Les entreprises multinationales ont la responsabilité de garantir le respect des normes fondamentales du travail, en particulier les droits des femmes et l'intégrité de l'environnement, dans leurs **chaînes d'approvisionnement**. Il faudrait élaborer des **instruments juridiquement contraignants** pour obliger les multinationales à rendre compte des défaillances relevées dans leurs chaînes d'approvisionnement. À cette fin, il convient de respecter et de donner force exécutoire, dans tous les accords de coopération économique et commerciale, aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et à la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

La série de négociations en cours à l'OMC et le programme de travail de l'après-Bali doivent mener à bien la mission du **Programme de Doha pour le développement** en mettant l'accent sur les besoins des pays moins avancés et sur le traitement spécial et différencié.

Les pays en développement devraient bénéficier d'un vaste espace politique dans tous les accords commerciaux, y compris au niveau multilatéral. Les entreprises nationales et les travailleurs/euses devraient avoir droit à **une juste part des bénéfices issus du commerce, et les politiques commerciales nationales devraient être renforcées** et protégées.

Les politiques commerciales et de croissance diffèrent selon l'état de développement de chaque pays. Les pays en développement doivent avoir le droit d'adopter des politiques pertinentes de l'industrie à leurs circonstances. Il faut reconnaître que la majorité du déroulement de l'industrie du monde développé a été menée sous diverses formes de subventions et protection de l'État. Les pays en développement ne doivent pas être obligés aux programmes d'aide ou commerce conçus pour répondre aux besoins du monde développé.

3.5. Technologie et innovation pour le développement durable

L'ordre du jour le financement du développement aura besoin d'envisager des mesures pour promouvoir, faciliter et financer l'accès à et le développement, de transfert et de diffusion de technologies écologiquement rationnelles et du savoir-faire correspondant aux pays en développement, à des conditions concessionnelles et préférentielles, comme convenu mutuellement à la Conférence Rio+20 des Nations Unies sur le développement durable, en 2012. Cela ne devrait toutefois pas être un « chèque en blanc » pour la promotion du secteur privé et les PPP.

Des programmes cohérents pour le développement à long terme de secteurs économiques durables générant de faibles émissions devraient être encouragées, dans le but de créer des emplois décents, tout en priorisant le dialogue social et la consultation démocratique.

3.6. Dette externe

Les engagements pris à Monterrey et à Doha pour définir un mécanisme légitime international de restructuration de la dette doivent être mis en œuvre en se servant de la récente résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur cette question¹⁸.

¹⁸ AGNU (2014), « Résolution: Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine » : http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/304&referer=/english/&Lang=F

Les gouvernements n'ont jusqu'à présent pas réussi à respecter les engagements pris à Monterrey et à Doha, ce qui constitue un obstacle majeur aux efforts visant à résoudre la crise de la dette actuelle et prévenir les nouvelles crises dans les économies émergentes.

La dette extérieure reste un obstacle central aux économies moins développées et les nations à revenu intermédiaire. Un mécanisme international de restructuration de la dette devrait inclure le rejet de la dette illégitime dont le paiement absorbe généralement beaucoup du budget de ces pays, ainsi que l'intervention et la reddition de comptes de prêts, les programmes, la source et la destination des fonds.

3.7. Un système global de justice sociale pour tous

Il faudrait définir une nouvelle architecture économique mondiale inclusive, et créer un Conseil de sécurité économique et sociale des Nations Unies. La mission prioritaire de ce nouvel organisme serait de veiller à la cohérence politique entre les systèmes économiques, financiers et commerciaux, comme le recommande la Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2009 (*Commission Stiglitz*), dans l'intérêt du développement durable aux niveaux économique, social et environnemental. Du point de vue du mouvement syndical, conformément à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale (2008)¹⁹, l'application cohérente de l'agenda du travail décent fait partie intégrante de la nouvelle approche du développement durable.

La réforme structurelle des systèmes financiers et commerciaux internationaux doit inclure une intégration complète des droits humains fondamentaux, les normes fondamentales du travail, et le travail décent, ainsi que les mécanismes pour assurer sa conformité.

Ce nouvel organisme doit être doté de mécanismes consultatifs pour assurer l'engagement permanent des syndicats et des autres organisations représentatives de la société civile vis-à-vis du suivi et de la mise en œuvre de mesures pour une gouvernance efficace de l'économie mondiale, la reprise de la croissance mondiale et le partage de la prospérité pour tous.

¹⁹ OIT (2008), Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable : http://www.ilo.org/global/meetings-and-events/campaigns/voices-on-social-justice/WCMS_099767/lang--fr/index.htm